ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Mercredi 20 décembre 1899. 20 Primaire. An 108 de la République, 256e jour de l'année. 8e jour de l'automne. Lever du soleil, 7 h.52 ; coucher, 4 h. 13

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille, le 19 décembre, à 2 heures du soir :

Pression barométrique : 764 m/m. — Température maximale : 5 ; minimale : 4. — Humidité : 0.40. — Etat du ciel, nuageux. — Direction et force du vent : N. faible.

Pluie tombée depuis 24 heures, 0 mm 0.

Temps probable : beau.

MAIRIE. — Le Maire ou l'un des Adjoints reçoit à l'Hôtel-de-Ville, de 3 à 5 heures.

BAINS MUNICIPAUX, rue de Rome. — Bains depuis 0 fr. 20 jusqu'à 1 fr. 25.

Fermés à 9 h.

LABORATOIRES MUNICIPAUX. — A l'ancien Collège. Ouvert tous les jours, pour les analyses. S'adresser au secrétariat de la Mairie.

JUSTICE DE PAIX. (cantons Est et Ouest). — Audiences des affaires civiles, à 9 h. 1/2.

BIBLIOTHÈQUES, COLLECTIONS D'ÉCHANTILLONS ET DESSINS ARTISTIQUES. — A l'Ecole nationale des Arts industriels, rue de l'Ermitage, 5, ouverte de 7 h. à 9 h. du soir.

COURS PUBLICS. — De 6 h. à 7 h. 1/2, langue anglaise.

De 8 h. à 9 h. 1/2, langue allemande, italienne, espagnole, comptabilité et arithmétique commerciales.

La Coopérative « La Paix » a vendu près de deux millions de pains en une année. La vogue de cette Société ouvrière s'explique ainsi : elle vend des marchandises de toute première qualité et elle distribue des bénéfices importants à ses membres.

UN HOMME A LA MER

Si M. Chatteleyn a voulu étonner ses anciens amis de la Ligue Républicaine, en leur donnant chaque jour une preuve nouvelle de son passage à la réaction, il y a tout particulièrement réussi, dimanche dernier à Croix.

Quelques-uns de ceux qui lutterent jadis, avec lui sous le drapeau republicain, sont atterrés de l'inconscience avec laquelle ce politicien sans cervelle précipite sa transformation : sa chute manque de grandeur (sans jeu de mot) et de dignité.

Obéissant à des motifs que nous nous garderons bien de qualifier, l'ambitieux avocat a répudié son passé républicain pour se livrer pieds et poings liés à la réaction.

Lui, qui jadis se réclamait de Gambetta, ose clamer partout, à la grande joie des feuilles catholiques qui l'enivrent de louanges : « Il n'y a pas de péril clérical, il n'y a que le spectre rouge ! »

Et c'est au lendemain du jour où la concentration républicaine-socialiste a sauvé la République, que M. Chatteleyn tient un semblable langage : c'est de la mauvaise foi ou de l'imbécillité ; le choix est précis.

M. Chatteleyn sait bien qu'il joue en ce moment un bien triste rôle dans le Guignol politique.

Reniés, lui et ses amis, par les catholiques cléricaux sincères qui se défient, à juste titre de ces transfuges et de ces renégats, il leur faut, pour obtenir droit d'asile, forcer la note et accumuler les palinodies et les platitudes.

Moyennant cela, on obtient des « ovations prolongées » et on vous traite d'« éloquent avocat » mais la méfiance subsiste : lisez *Le Peuple* :

C'est l'engrenage, et il est impossible de remonter le courant qui entraîne dans sa marche inexorable ceux qui imprudemment s'y sont engagés.

M. Chatteleyn, ni M. Dutheit, ne verront cette ère nouvelle saluée par ce dernier ou la politique de l'Union sociale et patriotique sera la politique nationale.

Les républicains-socialistes ont juré de défendre la République contre les tentatives de la réaction, et ils ne reculeront devant rien, voire même devant la Révolution, pour que la politique inspirée par les jésuites et les césariens ne puisse parvenir à gangrener la nation et à toucher aux droits sacrés de la démocratie.

G. L.

TROP DE MODESTIE

A propos du Comité Républicain, le spirituel chroniqueur du *Journal de Roubaix*, sortait hier sa bonne plume d'oie et dansait ferme sur les malheureux radicaux, ahuris de cette levée de boucliers.

Dans ce même article, L. R. avouait une coquille... une seule !...

Trop de modestie, cher confrère, les bivalves en exibent généralement deux.

A L'HOTEL DES POSTES

Le nouvel Hôtel des Postes répond assez bien aux légitimes réclamations que le public n'a cessé de formuler pendant trop longtemps. Il y a bien encore quelques imperfections dans le service, mais nous ne voulons pas paraître trop exigeants et nous pensons bien qu'elles disparaîtront bientôt.

Pourtant il est un point sur lequel, nous faisant l'écho du public, nous tenons à attirer l'attention de l'administration. Il fait un froid de loup dans l'hôtel des postes et il est impossible à quiconque d'y écrire pendant deux minutes.

Les portes s'ouvrent toujours et l'établissement n'est pas chauffé. De sorte que, il n'y fait pas plus chaud que sur la rue. On prétend qu'il y a des calorifères ! Que ne les fait-on fonctionner ?

Le public ne gèlerait pas alors et les employés ainsi que les facteurs ne seraient pas exposés à des maladies. Car ces derniers n'ont rien autre chose à prétendre. Allez à l'Hôtel des Postes pour envoyer une dépêche ou pour toute autre chose : vous les entendrez tousser et tapoter des pieds pour se réchauffer. Si le froid continuait, les malheureux seraient véritablement à plaindre.

Mais ils ont déjà trop souffert, et le public, dont nous sommes, aussi, nous espérons qu'il suffira que l'administration des postes connaisse cet état de choses pour qu'elle le change. C'est pour qu'elle soit mise au courant que nous avons écrit ces quelques lignes.

Les adjudications. — Hier matin, à 11 heures, a eu lieu, dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville, l'adjudication des travaux de mise en état de viabilité de l'Avenue Cordonnier.

Le bureau était présidé par M. Henri Carrette, maire, assisté des citoyens D. Wichart et A. Dujardin.

Le devis s'élevait à la somme de 16.500 fr. y compris celle de 1895 fr. 25 pour dépenses imprévues.

Ont soumissionné : MM. J. Desplanques à Roubaix, avec 10 0/0 de rabais ; Auguste Pennel à Roubaix, avec 12 0/0, adjudicaire.

Les fournaux économiques. — Le maire de la ville de Roubaix donne avis que le samedi 23 décembre 1899, à onze heures du matin, dans les salles de l'Hôtel-de-Ville, il sera procédé à l'adjudication, au rabais exprimé à tant pour cent sur l'ensemble des prix et sur soumissions cachetées, de la fourniture des denrées alimentaires, nécessaires au fonctionnement des fourneaux économiques de 1899 à 1900, conformément au cahier des charges adopté par le conseil municipal dans sa séance du 29 novembre 1899, et approuvé par M. le Préfet du Nord le 11 décembre courant.

1er lot, fourniture de viande 11.800 fr., cautionnement 400 fr. — 2e lot, légumes 545 fr., cautionnement 20 fr. — 3e lot, œufs 3.600 fr., cautionnement 120 fr. — 4e lot, haricots et pois secs 3.125 fr., cautionnement 100 fr. — 5e lot, harengs saurs, épiceries, etc. 810 fr. cautionnement 30 fr.

Pour les petits. — La distribution des vêtements aux élèves nécessiteuses des Ecoles municipales de filles s'est terminée lundi 18 courant.

Les élèves des écoles des rues des Anges, du Coq-Français, Ste-Elisabeth et de Naples ont reçu les vêtements qui leur étaient attribués.

Dans la police. — Par arrêtés municipaux en date du 15 courant diverses nominations ont été faites dans le personnel de la police :

1° Louis-Xavier Minet, est nommé sergent de ville de 2e classe en remplacement de l'agent Grégitilon, démissionnaire.

2° François-Joseph Bauduin est nommé sergent de ville de 3e classe en remplacement de Rousseau, démissionnaire.

3° Jules-Albert Flévet, sergent de ville de 3e classe, en remplacement de Verhust, démissionnaire.

4° Huysman Emile, sergent de ville de 3e classe en remplacement de l'agent Hoyaux, révoqué ;

5° Lepon Louis, sergent de ville de 3e classe en remplacement de l'agent Denoyelle, nommé garde-champêtre ;

6° Vanhuysse Adolphe-Joseph, sergent de ville de 2e classe, en remplacement de l'agent Bény, démissionnaire.

Obsèques. — La société chorale La Fraternelle établie chez le conseiller municipal Achille Carpentier, cabaretier, place Carnot, au Pile, a assisté en corps lundi à l'enterrement de son trésorier, le citoyen Henri Florin, décédé subitement samedi matin, à l'âge de 33 ans.

Au cimetière, le citoyen Foulon, secrétaire de la Chorale, a prononcé un émouvant discours.

L'art de guérir. — Le recueil des actes de la préfecture, publie une liste des personnes autorisées à exercer l'art de guérir, liste dressée en exécution de l'article 10 de la loi du 30 novembre 1892.

Voici en ce qui concerne Roubaix, les praticiens inscrits : MM. Derville Henri, Petremieux Paul, Pernard Constant ; Dutruille Hippolyte ; Godefroy Arthur, Lepoutre Charles ; Droesnes François ; De Gandt Camille ; Ballenghien Arthur ; De Chabert Gustave ; Harlet Louis ; Lepers Georges ; Uberbier Hector ; Bole Désiré ; Isbecque Emile ; Delatre Albert-Marie ; Dassonville Alfred ; Noyon Hervé.

Philippart Gabriel, Montaigne François, Faidherbe Alex., Prouvost Joseph, Leurele Maximilien, Carette Désiré, Feuchère Gaston, Rousseau Henri, Mertlet, Morival Jules, Delecruillerie C., Dubar Alphonse, Mariage Léon-Sér, Deregnaucourt Emile, Dispa Louis, Planche Julien, Libbe, Picquet, Delahousse, Debuchy (rien des Droits de l'homme), Doumer, Dupré, Nuyts, Mme Puille de Magondeau, née Senépart.

Les Sociétés de Secours mutuels. — Les sociétés de secours mutuels approuvées dont les noms suivent, qui, en 1898, ont fait un versement à leurs Caisses de retraites ont obtenu du Ministre de l'Intérieur, des subventions prélevées sur le revenu du fonds de dotation des Sociétés de Secours mutuels et sur le crédit de 800.000 francs inscrit au chapitre 43 du budget de l'intérieur pour 1899.

La Jeanne d'Arc n° 746 a obtenu 167 francs « Ouvriers en bâtiment », n° 599 ; 43 francs ; « Les Prévoyants de l'Industrie » n° 707 ; 2149 francs.

Des subventions seront accordées en 1900 aux Sociétés approuvées qui effectueront avant le 31 décembre prochain, des versements à leurs caisses de pensions de retraites.

Quant au crédit de 900.000 francs qui a été doté par le Parlement pour le présent exercice, chapitre 14, il est spécialement affecté à la majoration des pensions créées au cours de l'année 1898, par les sociétés de secours mutuels approuvées.

Chute dans la rue. — Lundi soir, vers 8 heures, M. Froidure Jules, âgé de 37 ans, contremaître de la brasserie Quint, demeurant rue de Chanzy, 74, s'est cassé la jambe gauche, en faisant une chute sur le trottoir, rue Montesquieu.

Le docteur Delattre, après avoir soigné le blessé l'a fait transporter à son domicile.

Notons que deux autres docteurs, requis par des passants, ont refusé de venir porter secours au malheureux blessé, parce qu'ils n'étaient pas demandés par la police.

Ces deux cupides individus, craignant de ne pas toucher les « trois francs » d'indemnité, préférèrent laisser souffrir un blessé !

Il y a des jours où l'on regrette la suppression du pilori.

Jambe fracturée. — Le nommé Pierre Heindrycks, âgé de 42 ans, charbonnier, travaillant pour le compte de la Compagnie Vicoigne et Nœux et demeurant au coin des rues de Rome et du Fresnois, s'est fracturé le péroné de la jambe droite, en sortant du dépôt de la Compagnie, hier midi.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Ballenghien, le blessé a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

La guerre aux toutous. — La fourrière a ramassé hier neuf chiens ; une contravention a été dressée contre un propriétaire.

Ivresse manifeste. — Lundi soir, vers 8 heures, le nommé D., a été mis en état d'arrestation, rue Daubanton, pour ivresse tapageuse.

Vols avec effraction. — Des malfaiteurs ont pénétré dimanche soir, chez M. Eugène Lambert, directeur de tissage, 42, rue d'Hem.

Vers 10 h. 1/2 du soir, en rentrant avec sa femme, M. Lambert constata que la porte d'entrée de sa maison avait été fracturée et la maison fouillée de fond en comble.

Une somme de 70 fr. en pièces de 5 francs, un service de table en argent et divers bijoux d'une valeur de 470 fr. ont été également enlevés.

Une enquête est ouverte au deuxième arrondissement.

— Samedi soir, vers six heures, M. Gustave Dedhenne, contre-maître, âgé de 30 ans, demeurant rue Jacquart, 152, a été victime d'un vol de montre et effets d'habillement, le tout d'une valeur de 2 0 francs.

Le commissaire de police du 1er arrondissement a ouvert une enquête.

Les Rentes des travailleurs. — Le 15 décembre, un accident de travail s'est produit chez MM. Lecomte et Desprès, rue de Beaumont.

Le nommé Sinnaeve Désiré, demeurant à Croix, a eu le petit doigt de la main droite écrasé entre le plateau de vitesse d'une rame.

Le docteur Butruille a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

— Le 14 décembre un accident est survenu dans le peignage de l'Epeule.

Le nommé Lucien Lagache, trieur, âgé de 22 ans, demeurant à Bondues, en faisant un faux pas, est tombé et s'est contusionné la main gauche.

Le docteur Lepers a déclaré 25 jours d'incapacité de travail.

— Le 15 décembre un accident est survenu chez M. Lévy, Grande-Rue, 224, à un ouvrier de M. Degrise fils, à Tourcoing.

Le nommé Seynaeve Henri, électricien, âgé de 39 ans, demeurant rue de Mulhouse, 12, à Tourcoing, en tombant d'une échelle s'est contusionné le coude droit.

Le docteur Playant a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

— Un accident de travail est survenu chez Cavrois Mathieu, rue Carpeaux.

Le nommé Carets Joseph, batteur, âgé de 19 ans, demeurant rue Germain Pilon, a eu l'index de la main gauche serré dans un volant de batteur lui faisant une coupure à l'index gauche.

Le docteur Lepers a déclaré 30 jours d'incapacité de travail.

— Le 16 décembre, un accident de travail est survenu chez G. Browaeys, rue de Mascara.

Le nommé Jean-Baptiste Michielsens, dégraisseur, âgé de 28 ans, demeurant à Hem, en retirant une pièce de tissus d'un bac d'eau bouillante, s'est brûlé au niveau du cou de pied droit.

Le docteur Labbe a déclaré 15 jours de repos.

— Le 18 décembre, un accident est survenu chez Emile Roussel, rue de l'Epeule.

Le nommé Vanbeet Léonard, magasinier, âgé de 45 ans, demeurant rue Solférino, 18, s'est fait, en travaillant une entorse au pied gauche.

Le docteur Lepers a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

— Dans le peignage de l'Epeule, un accident est survenu le 15 décembre.

Le nommé Herlin Ernest, chauffeur, âgé de 34 ans, demeurant rue de l'Epeule, 24, a reçu un seau de boue sur le cou, lui contusionnant la région sous-acapulaire droite.

Le docteur Lepers a déclaré 12 jours d'incapacité de travail.

Le 16 décembre, un accident de travail s'est produit chez L. Aliart et Cie, Grande-Rue.

Le nommé Bourgeois Edouard, homme de peine, âgé de 38 ans, demeurant rue du Duc, 31, en tombant de son camion, s'est contusionné la face externe de la cuisse gauche.

Le docteur Druesne a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

— Un accident de travail est survenu le 13 décembre chez E. Ferrier et fils, rue d'Hem.

Le nommé Decottignie Henri, fileur, âgé de 43 ans, demeurant rue Bell, 17, s'est contusionné l'épaule droite en tombant dans ses métiers.

Le Dr Lepers a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu le 15 décembre chez Vanoutryve au boulevard d'Armentières.

Le nommé Piétin Gustave, tisserand, âgé de 28 ans, demeurant au Blanc-Seau, s'est fait une entorse avec épanchement sanguin en tombant dans la cour.

Le docteur Bouriel a déclaré 20 jours d'incapacité de travail.

— Dans le même établissement, le 18 décembre, le nommé Delaeter Henri, tisserand, âgé de 32 ans, demeurant à Wasquehal, s'est fait un effort aux reins en soulevant une ensouple.

Le docteur Corcket a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

— Le 16 décembre, un accident de travail s'est produit chez Vanoutryve, boulevard d'Armentières.

Le nommé Hens Louis, teinturier, demeurant à Croix, s'est brûlé au pied droit en renversant par mégarde un chaudron d'eau chaude.

Le docteur Pfequet a déclaré 12 jours d'incapacité de travail.

— Un accident de travail est survenu chez Floris Marissal, rue de l'Ouest.

Le nommé Deschamps Henri, charretier, âgé de 36 ans, demeurant rue de Rome, s'est foulé le pied droit en tombant de son camion.

Le docteur Lepers a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

— Le 15 décembre, un accident de travail est survenu chez Ed. Ferrier et fils, rue d'Hem.

Le nommé Jules Berger, rattacheur, âgé de 18 ans, demeurant rue du Moulin, cour Brabant, en nettoyant ses cylindres, s'est coupé la face palmaire du pouce gauche.

Le docteur Lepers a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

COMPAGNIE DU GAZ DE ROUBAIX

De nouveau nous prions nos clients, de toujours indiquer sur leurs commandes de coke, le numéro ou la grosseur qui leur convient.

N° 0, grosseur de la noix.
N° 1, grosseur de l'œuf. 1 fr. 40.
N° 2, grosseur de 5 à 7 cm.
Coke gras ou tout venant, 1 fr. 20.
Grésillon-noisettes, 0 fr. 80.
Coke fin ou gras, 0 fr. 60.

L'Hectolitre comble sur la cour

Société de Secours-Mutuels la « Fraternité ». — Les citoyens porteurs de billets de tombola qu'ils ont eu pour mettre en vente, pour la société de secours-mutuels « La Fraternité », sont priés de rapporter ceux qu'ils n'ont pu vendre pour vendredi soir, dernier délai, au local de la coopérative « La Paix ».

Les billets non rapportés pour ce jour-là seront considérés comme vendus.

AUX OUVRIERS MALADES

Durant la saison froide, nous recommandons à ceux qui sont atteints de rhumes, bronchites, maux de gorge, de faire usage des « PASTILLES BRONCHEUSES ».

Ce médicament populaire coûte un franc la boîte ; il mérite d'être conseillé aux ouvriers, son efficacité étant certaine.

Les « Pastilles Broncheuses » sont en vente à la PHARMACIE DIDRY, 32, rue Notre Dame, près l'Hôpital.

Réunion publique au théâtre Couvreur. — La société de Libre-Pensée « Ni Dieu, ni Maître » organise pour samedi prochain, 23 décembre, à 8 heures 1/2 du soir, une réunion publique et contradictoire qui aura lieu au théâtre Couvreur, rue Archimède.

Le citoyen HARRENT, ancien prêtre, y prendra la parole. Il traitera le sujet suivant : « Les Crimes de l'Eglise ».

Il sera perçu une entrée de 10 centimes pour couvrir les frais de la salle.

A la Coopérative « La Paix ». — Voici la liste des numéros gagnants de la tombola de 50 couvertures de lit qui a été tirée dimanche dernier à l'issue de l'assemblée générale qui a été tenue à la Coopérative ouvrière « La Paix. »

83, 394, 669, 22, 891, 41, 191, 687, 666, 964, 460, 519, 123, 627, 272, 453, 567, 830, 467, 683, 965, 186, 248, 182, 697.

907, 430, 494, 565, 474, 86, 159, 224, 924, 568, 890, 656, 840, 258, 970, 121, 234, 694, 722, 358, 121, 766, 560, 905, 574.

PARTI OUVRIER — SECTION ROUBAISIENNE

Commission des 30. — Réunion ce soir, à 8 h. 1/2 au local « La Paix ». Urgence.

Le comité exécutif ne se réunira pas cette semaine.

Bibliothèque. — La bibliothèque du Parti sera ouverte, ce soir de 6 h. 1/2 à 8 h. 1/2.

Conférence privée. — La 4e section se réunira samedi 23 courant, à 8 h. et demie du soir, estaminet Narcisse Leplat, rue du Curoir.

Le citoyen JACQUES VINGTRAS, traitera de la politique générale.

Tous les membres et anciens membres de la section sont invités à assister à la réunion.

Théâtres et Concerts

Concert des écoles laïques. — L'Association des Anciens élèves de l'école de la rue des Arts, organise pour dimanche prochain, 24 décembre, un concert qu'elle offre à ses membres honoraires et actifs.

Cette fête de famille aura lieu à 6 heures du soir, dans la salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville.

Hippodrome-Théâtre de Roubaix. — Direction Ch. Baret, 16e représentation de l'abonnement.

Dimanche 24 décembre, à 8 h. 1/4, JEAN BAUDRY, comédie en 5 actes de A. Vacquerie ; LE PAPILLONNE, comédie en 3 actes, de Victorien Sardou.

Ce très beau spectacle sera donné avec le concours de MM. Sadi-Pety et Caliard, de l'Odéon, Mériens, Ed. Fournier, Mmes Sadi-Petit, Dubuisson, etc., etc.

Prix ordinaire des places.

Lundi 25 décembre, en matinée, à 3 heures 17e représentation d'abonnement, L'ENFANT JÉSUS, mystère en cinq tableaux, de Grandmougin, musique de F. Thomé.

Soli, chœurs et orchestre sous la direction de l'auteur.

Vingt artistes pour la partie dramatique.

Au total : 100 exécutants

Prix des places : Loges, fauteuils, et quatre premiers rangs de face des pourtours, 6 fr., pourtours de côtés, 3 fr.

Premières galeries, 2 fr., secondes galeries, 60 cent.

La location est ouverte chez M. Jubé-Hertogh.

Entrées de faveur complètement suspendues.

COMPAGNIE DU GAZ DE ROUBAIX

AVIS

Nous avons l'honneur d'informer notre clientèle que malgré notre meilleure volonté par suite de demandes considérables et des difficultés de voiturage, il nous est impossible de donner satisfaction immédiate quant au transport du coke à domicile.

Par ces temps de fortes gelées nous conseillons à nos abonnés de garantir leur compteur au moyen de calorifuges quelconques.

ETAT CIVIL DE ROUBAIX

du 19 décembre 1899

NAISSANCES. — Albert Lepers, rue de Lannoy, 226. — Maurice Rivoret, boulevard de Colmar, 52. — Adrienne De Rons, rue Marceau, 1. — Julie Deracinois, rue Descartes, fort Sloen, 40. — Suzanne Deroubaix, rue Alfred de Musset, cour Vve Séjour, 3. — Arthur Vandewoghe, rue Blanchemaille. — Jeanette Boitte, rue Blanchemaille. — Marthe Vandecasteele, rue Labruyère, 12. — Euphrasie Renard, rue de Flandre, 46.

DÉCÈS. — Amélie Chantry, 1 mois, rue Sébastopol, cour Cleuziers, 3. — Leopold Vandeorme, 36 ans, rue de Rohan, 7. — Elise Lemaire, 36 ans, rue de la Perche, cour Cornille, 11. — Victor Vromant, 47 ans, rue de France, 84. — Clodomir Declercq, 2 mois, rue Lincle, 52. — Eugénie Lefebvre, 72 ans, rue du Curé, cour Bachatelet, 11. — Philomène Calonne, 54 ans, rue de Condé, cour Loridan, 3. — Philomène Demailly, 18 ans, rue Blanchemaille.

UNE BONNE PRÉCAUTION

Lorsqu'un simple rhume se prolonge et produit de l'essoufflement, craignez de devenir asthmatique ou emphysémateux. Employez alors la merveilleuse poudre Louis Legras qui a obtenu 15.000 francs de récompense. Elle calme instantanément les plus violentes accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de vieillesse, bronchites et guérit progressivement. Une boîte de cette poudre, contre 1 fr. 10 adressés à M. Louis Legras, 139, boulevard Magenta, à Paris.

Pas de tapis, pas de carpettes, pas de linoléum à bon marché ailleurs qu'aux Grands-Magasins du Chat Bossu, 18, rue des Chats-Bossus.

Vrai Linoleum depuis 1 fr. 75 le mètre carré.

TOURCOING

Pour les petits. — Depuis quelque temps déjà, le Conseil municipal a voté les fonds nécessaires pour distribuer des galoches aux élèves nécessiteux de nos écoles.

L'hiver est rigoureux et les effets de la grève se font cruellement sentir dans les ménages ouvriers.

Pour éviter que les petits aient froid et attrapent du mal par ces temps humides et malsains, nous espérons que l'Administration municipale voudra prescrire d'urgence la distribution des galoches.

Nous le lui demandons au nom de nombreux pères de familles, amis de la laïque.

Caisse d'épargne et de Prévoyance. — Dans les séances des 17 et 18 Décembre la Caisse d'épargne a reçu 597 versements se montant à 55.560 francs, elle a délivré 81 nouveaux livrets.

Les remboursements au nombre de cent s'élèvent à la somme de 19.914 fr. 79, trente-trois livrets ont été soldés.

AVIS. — A l'occasion de la fête de Noël il n'y aura pas de séance le lundi 25 décembre. La caisse sera en outre fermée les dimanches 31 décembre et lundi 1er janvier afin de permettre le règlement des comptes.

Une lettre. — Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Nous venons vous prier d'insérer dans vos colonnes la protestation suivante :

« Au nom des délégués des tisserands des usines de MM. Charles Tiberghien et fils de la rue d'Alsace et de la rue de l'Alma, nous reconnaissons que le délégué Alphonse Floran n'a pas prononcé les paroles qu'on lui avait reprochées.

Nous avons décidé que l'incident était désormais clos et qu'une réparation d'honneur serait donnée publiquement à ce délégué par la voie de la presse.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, nos civilités empressées.

Pour la délégation des tisserands des usines de MM. Charles Tiberghien et fils, de la rue d'Alsace et de la rue de l'Alma,

Le Secrétaire.

Les cambrioleurs. — Des cambrioleurs se sont introduit, dans la nuit de lundi à mardi, vers une heure du matin chez les époux Dhalluin, merciers, rue de la Baille.

Après avoir forcé la barre d'attache, et enlevé un volet à la devanture, les voleurs ont cassé un carreau et pénétré à l'intérieur du magasin.

Ils ont dérobé cent foulards, deux pièces de drap merinos, des vestons de lustrines, des chemises blanches, le tout pour une valeur d'environ 200 francs.

On a pu suivre leurs traces jusqu'à l'Eglise de Notre-Dame de Lourdes, car sur le trajet ils avaient laissé tomber des objets volés, cravates, foulards, etc.

Cette négligence prouve que les voleurs ont été dérangés dans leur travail, et qu'ils ont fui avec précipitation.

Dans les magasins où tout était bouleversé on a retrouvé des ballots, qu'ils n'avaient pas eu le temps d'emporter.

M. Dhalluin se rappelle avoir entendu du bruit vers une heure du matin.

La police a ouvert une enquête.

Les chutes. — Florimond Houchard, âgé de 56 ans, domestique chez Mme Delbecque-Vantieghem s'est fait de graves contusions de la jambe gauche, en tombant lundi après-midi sur le seuil d'une porte.

M. le docteur Leduc, après lui avoir donné les premiers soins, l'a fait admettre à l'Hôpital-Civil.

— Gustave Ducoulombier, demeurant rue Houchard, 31, s'est fait une foulure de la cheville droite, en tombant sur le bord du trottoir, presque en face de son habitation.

Il a reçu les soins de M. le docteur Caudrelier.

— Gilbert Cattebeck, âgé de 38 ans, poêlier, demeurant rue de Gand, s'est foulé le pied gauche en tombant dans sa cour.

Une arrestation pour ivresse. — La police a arrêté hier après-midi, une ivrogresse incorrigible, la nommée Delphine Aliart, âgée de 45 ans, couturière, demeurant en logement, rue de l'Amiral-Courbet, qui se trouvait en état d'ivresse sur la voie publique.

Elle a été écrouée au poste de l'Hôtel-de-Ville.

Un brigadier de police brutalisé. — Dimanche matin, vers 9 heures, une femme Vriminck Philomène, âgée de 35 ans, demeurant à Bondues, avait remis à un tenancier de jeu de hasard, installé au Blanc-Seau, une pièce de 5 fr. en paiement d'une somme de 2 francs qu'elle venait de perdre.

Le bonneteur, se refusant à lui rendre la monnaie, la femme alla quérir le brigadier Delporte, garde champêtre.

Ce dernier se trouvait en tenue civile ; il se mit à la recherche de l'individu qu'il rencontra en compagnie de deux autres, rue du Labyrinthe.

Il l'appréhenda en lui disant : « Je fais partie de la police, et je vous somme de remettre l'argent que vous avez pris à cette femme ».

Le bonneteur tout en se débattant, lui répondit : Ah ! tu fais partie de la police attends un peu.

Aussitôt ses deux complices se ruèrent sur le brigadier, et le frappèrent à coups de poing et de pied.

En voulant se dégager, tout en maintenant son prisonnier, Delporte glissa et tomba sur le dos.

Les trois individus prirent la fuite, abandonnant une casquette et le parapluie qui avait servi de table de jeu. Jusqu'à présent, ils sont restés inconnus.

Celui qui a été arrêté, est vêtu d'un tricot de laine marron, d'un veston de même couleur ; il paraît âgé de 20 à 22 ans.

Les deux autres sont âgés, l'un de 22 à 25 ans, porteur d'un pardessus noir et coiffé d'un chapeau mou, l'autre de 18 à 20 ans.

Le brigadier Delporte porte une plaie contuse au front et des contusions au bras droit. Ses blessures ne sont aucunement graves.

M. Delattre, commissaire de police du 2e arrondissement a ouvert une enquête.

Il fait faire d'actives recherches pour retrouver les coupables.

Les contraventions. — La police a dressé hier trois contraventions dont une pour allure trop rapide d'un cheval et deux pour ivresse.

Les routes des travailleurs. — Le 19 décembre, un accident est survenu chez Desurmont et Cie, filateur de coton, rue du Clinbale.

La nommée Naessens Anna, bicieuse, âgée de 15 ans 1/2, demeurant rue de Menin, 108, a été piquée au pouce par un curseur de son métier.

Le docteur Caudelier a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

— Le 19 décembre, un accident est survenu chez Mme veuve Fouan-Leman et fils, rue de Bouvy.

Le nommé Kerckove Jules, âgé de 21 ans, demeurant à Mouscron, au bois Fichaux, en mettant une corde sur une poulie, s'est fait rendre entre l'engrenage et la poulie, il en est résulté l'écrasement de la dernière phalange de l'annulaire droit.

Le Docteur Desreumaux a déclaré six semaines d'incapacité de travail.

— Le 19 décembre, un accident de travail est survenu chez Mme veuve L. et J. Jacquart, filateurs, rue de la Croix-Rouge.

La nommée Godron Hermance, seigneuse, âgée de 49 ans, demeurant rue de la Croix-Rouge, en surveillant près de son métier, a eu les cheveux enroulés autour de l'arbre du chariot, il en est résulté une plaie contuse avec décollement du cuir chevelu.

Le docteur Vanneufville a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

Théâtre de Tourcoing. — Direction Alexandre fils.

On annonce pour dimanche prochain, un drame à grand spectacle : JEANNE D'ARC, pièce historique en 5 actes et 12 tableaux, de M. G. Didier, l'auteur de « Napoléon ».

A l'occasion des fêtes de Noël, il sera donné trois représentations de cette œuvre. Dimanche soir, et Lundi en matinée, à 2 h. 1/2, et soirée à 7 h. 1/2.

Liste des tableaux : 1. Visions de Jeanne (projections électriques). — 2. Chez le sire de Beaudricourt. — 3. Le roi de Bourges. — 4. Le conseil des traîtres.

5. Délivrance d'Orléans, 6e ébats, archers anglais, soudards miliciens. — 6. Monarque indolent. — 7. Etat d'âme de Jeanne. — 8. Le sacre dans la cathédrale de Reims, (cortège de la cour Charles VII). — 9. Vendue Jeanne d'Arc est prise au siège de Compiègne. — 10 Le Tribunal. — 11. Le Bûcher. — 12. Mort de Jeanne d'Arc brûlée place du Vieux-Marché à Rouen.

ETAT CIVIL DE TOURCOING

du 19 décembre 1899

NAISSANCES. — Lucien Nuysen, rue Maréchal. — Elisabeth Lagache, rue Chevreul. — Marie Lurhart, rue de Bavai 14.

DÉCÈS. — Augustin Montagne, 76 ans, rue d'Havré, 5. — Claire Dubois, 2 ans, rue de Valmy, 18. — Barnabé Verfaillie, 49 ans, rue de la Lutte, 74. — Alphonse Guilbert, 4 mois, rue de l'Epidème, 54. — Louis Cailliot, 68 ans, rue Nationale 122. — Georges Denus, 6 mois, rue de Gand, 237. — Emma Noppe, 15 ans, rue du Clinquet, 12. — Charles Devicaere, 55 ans, rue des Trois Pierres, 412. — Louis Heneshique, 63 ans, rue Nationale, 129.

MÉFIONS-NOUS DES OPERATIONS

Il ne faut pas croire que l'extraction d'une dent est sans danger : des fluxions, des hémorrhagies, des fractures du maxillaire ; voilà qui n'est pas rare. N'est-il pas au contraire beaucoup mieux de chercher à calmer la douleur, si violente soit-elle, à l'aide de l'ANTALGIQUE. Résultat à nos yeux infiniment préférable, car il y a une opération de moins et une dent de plus. Flac. 2 fr. Dépôt Ph. Bruneau et Brame, à Lille. Decouvlaere, à Armentières. Debailleul, à Armentières. Boyaval, à Roubaix.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

Accident du travail. — Le nommé Hooghe Arthur, de nationalité belge, âgé de 25 ans, célibataire, garçon brasseur, chez M. Rouzé Narcisse, rue de la Malterie, a eu les doigts majeur et annulaire de la main gauche écrasés en manipulant une rondelle.

Le docteur Dispa, de Roubaix, a jugé qu'un repos de 8 jours serait nécessaire.

Recensement des chevaux et pigeons voyageurs. — Il est rappelé aux propriétaires de chevaux, juments et mulets, ainsi qu'aux détenteurs de pigeons voyageurs munis de l'autorisation préfectorale, qu'ils sont tenus de faire une déclaration à la mairie avant le 1er janvier prochain.

Une question. — Un curieux nous demande si la recette effectuée à la fête donnée, dimanche soir, au patronage St-Martin a été atteinte par le bureau de bienfaisance et la commission de l'hospice, gardiens-nés du droit des pauvres sur les spectacles et concerts.

Il fait en même temps cette remarque que les organisateurs auraient pu, vu la dureté des temps, affecter la moitié du produit des entrées au soulagement des malheureux privés des secours du bureau de bienfaisance qui, ajoute-t-il, maintient sur ses listes d'assistés des familles qui se trouvent en situation de subvenir elles-mêmes à leurs besoins.

Sur le premier point, il ne paraît pas que le zèle déployé, il n'y a pas longtemps, par les commissions dites charitables, se soit manifesté pour la fête de dimanche, que cet oubli leur soit léger !

Sur le second point, le prix des places 5 fr., 2 fr., 1 fr. et 0,50 peut faire supposer un certain chiffre d'affaires, mais notre correspondant nous permettra de lui rappeler que charbonnier est maître chez lui (sauf les exceptions légales) et que ce serait attentatoire au principe de liberté que d'exiger des comptes publics pour une fête particulière ; s'il plaît aux metteurs en scène du patronage d'acquérir des images, statuettes et autres futilités sacro-saintes plutôt que de l'en réserver la valeur à des œuvres de solidarité, c'est chose qui les regarde entièrement.

Le seul droit de critique consiste à déplorer l'usage fait des sommes recueillies. Et encore il n'appartient qu'aux spectateurs payants de l'exercer en toute sûreté.

Si donc notre correspondant se trouve dans ce cas, qu'il produise sa réclamation à qui de droit, car il n'entre pas dans notre mission de nous substituer à lui.

N'allant jamais là où nos idées seraient froissées nous ne pouvons que dire au réclamant : si vous avez un regret à exprimer sur votre présence au patronage dimanche soir, ayez au moins le courage de le faire publiquement.

Nous ne voyons point pour vous possibilité de vous mêler de ce qui ne vous regarde pas.

J. MUDÉ-GULY.

LYS-LEZ-LANNOY. — Parti ouvrier français. — Les camarades de Lys-lez-Lannoy, désireux de participer comme adhérents au groupe d'Etudes Sociales « la Jeunesse Emancipatrice », peuvent dès à présent se faire inscrire chez le citoyen Casimir Liénard, estaminet du Retour du Printemps.

Nous espérons qu'un grand nombre de camarades, soucieux de leur intérêt ne tarderont pas à apporter leur adhésion.

Le secrétaire, *L. Liénard.*

MARCQ-EN-BARŒUL. — Vol. — Dans la nuit de dimanche à lundi, des malfaiteurs se sont introduits à l